

Assemblée Générale d'Atmo Normandie

Le Vendredi 24 juin de 14h00 à 16h30 (*accueil à partir de 13h45*)

Atmo Normandie – CAEN

**Atmo Normandie : Citis - Immeuble « Le Pentacle » Avenue de Tsukuba
14209 Hérouville-Saint-Clair Cedex dans la salle « Grande Place »
ET/OU PAR VISIO sur le lien suivant : <https://us02web.zoom.us/j/82478007933>
(ID de réunion : 824 7800 7933)**

ORDRE DU JOUR

1. Informations du Président et actualités :

- *Evolution de la composition du bureau (poste de trésorier)*
- *Nouvelle adhésion et modification du règlement intérieur*
- *Audit du Laboratoire Central de la Surveillance de la Qualité de l'Air (LCSQA) les 18 et 19 octobre*
- *Renouvellement de l'agrément (2/12/2022)*
- *50 ans d'Atmo Normandie : Création d'un Comité d'organisation*

2. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 10/06/21

3. Rapport moral du Président

4. Rapport d'activité et d'avancement du PRSQA (Programme régional de Surveillance de la Qualité de l'Air)

5. Adoption du plan stratégique 2022-2026

6. Questions budgétaires dont :

- *Approbation des comptes 2021*
- *Point sur le budget 2022*
- *Vote du budget 2023*
- *Programme d'investissement*

1. Informations du Président et actualités :

▪ Evolution de la composition du bureau (poste de trésorier)

Le président informe les membres de l'Assemblée Générale que lors du Conseil d'administration du 10 juin 2022 M. Alexandre BAILLEUX a été élu à l'unanimité Trésorier d'Atmo Normandie.

En effet, l'Association des Entreprises de Port-Jérôme et sa région (AEPJR) était précédemment représentée à Atmo Normandie par M. Maksymilian RAVEL. Il avait été élu le 18 septembre 2020 au poste de Trésorier d'Atmo Normandie. M. RAVEL étant amené à suivre de nouveaux dossiers au sein de son entreprise, INCASE (anciennement l'AEPJR) a désigné un nouveau titulaire M. Alexandre BAILLEUX. Ce dernier s'est également porté candidat au poste de trésorier du Conseil d'Administration. Aucun autre membre du Conseil d'Administration n'a candidaté sur ce poste.

Le renouvellement complet du Conseil d'Administration sera programmé au cours de l'année 2023 à l'issue des 3 ans prévue par les statuts.

▪ Nouvelle adhésion et modification du règlement intérieur

Le président informe les membres de l'Assemblée Générale de la révision, par le conseil d'administration du 10 juin 2022, du règlement intérieur de l'association permettant d'intégrer le nouveau membre suivant :

- **INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Et les changements de dénomination suivants :

- Le syndicat mixte Bessin Urbanisme : **Ter'Bessin**
- Association des entreprises de Port Jérôme et sa région AEPJR : **INCASE**

Le nouveau règlement intérieur est annexé au présent document préparatoire (annexe 1).

▪ **Audit Laboratoire Central de la Surveillance de la Qualité de l’Air (LCSQA) les 18 et 19 octobre**

L'une des missions du LCSQA est de définir et maintenir à jour un référentiel métier, applicable par les AASQA pour surveiller la qualité de l'air en France. Le référentiel technique national (RTN) est un recueil documentaire regroupant des :

- textes normatifs
- guides méthodologiques
- résolutions techniques(*)
- documents d'information
- procédures LCSQA
- documents européens
- documents nationaux
- documents régionaux

() Il s’agit de précisions techniques et/ou opérationnelles qui complètent les documents cités dans le référentiel*

Ces textes précisent les prescriptions techniques applicables par le dispositif national de surveillance de la qualité de l’air ambiant, en réponse aux textes réglementaires en vigueur et aux orientations nationales. Les mises à jour de ce référentiel technique, après consultation des AASQA, sont validées par le ministère chargé de l’environnement lors du Comité de Pilotage de la Surveillance (CPS). Elles tiennent compte des évolutions des textes tant réglementaires que normatifs ainsi que de l’évolution de la stratégie nationale de surveillance. Ces mises à jour ont lieu a minima une fois par an.

Le LCSQA auditera Atmo Normandie pour vérifier la bonne application du RTN les 18 et 19 octobre prochain. Le dernier audit avait eu lieu juste après la fusion en 2017. A noter que depuis cette date, Atmo Normandie a mis en place une nouvelle organisation qualité (carte des processus) et se prépare via des audits interne.

▪ **Renouvellement de l’agrément d’Atmo Normandie (2/12/2022)**

L’arrêté du 20/11/2019 porte agrément d’Atmo Normandie en tant qu’association de surveillance de la qualité de l’air de la région Normandie par le ministère de la transition écologique et solidaire pour une durée de trois années à compter du 2 décembre 2019. Par conséquent son renouvellement sera sollicité à l’automne pour une même durée. A noter que l’instruction du dossier de demande d’agrément a été confiée par le ministère aux services de l’Etat en région (en l’occurrence la DREAL et la préfecture).

▪ **50 ans d'Atmo Normandie : Création d'un Comité d'organisation**

Entre 2023 et 2024, Atmo Normandie fêtera ses 50 ans d'existence. Pour cette occasion, M. Merville propose de créer un Comité d'Organisation avec les salariés et les membres d'Atmo Normandie. Cet évènement permettrait de se faire connaître du grand public.

L'idée a été approuvée au Conseil d'Administration et a déjà recueilli plusieurs volontaires :

- Monsieur Gérard HALLEY, Personnalité qualifiée
- Monsieur Xavier LEFRANCOIS, Région Normandie
- Monsieur Jérôme LE BOUARD, ARS Normandie

Si des membres de l'Assemblée Générale souhaite intégrer ce Comité d'Organisation, nous vous remercions de bien vouloir nous le notifier en séance ou par mail à contact@atmonormandie.fr.

2. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 10 juin 2021

Le compte-rendu a été transmis par mail ou par courrier daté du 08/10/2021 aux membres

3. Rapport moral du Président

Le rapport du président sera présenté en séance.

4. Rapport d'activité et d'avancement du PRSQA (Programme régional de Surveillance de la Qualité de l'Air)

Adopter un PRSQA sur son territoire d'agrément est une obligation réglementaire pour chaque AASQA. L'enjeu pour l'Etat est de pouvoir vérifier l'adéquation entre le dispositif de surveillance et les obligations réglementaires, en particulier vis-à-vis des directives européennes. L'arrêté ministériel du 16 avril 2021 décrit les modalités de révision du PRSQA : celui-ci doit être présenté au LCSQA (Laboratoire Central de Surveillance de la Qualité de l'Air) 6 mois avant son adoption par les instances délibératives de l'AASQA.

Le PRSQA 2017-2021 d'Atmo Normandie a été adopté par son assemblée générale à Caen en juin 2016, après la fusion d'Air Normand et Air COM. Un bilan intermédiaire a été présenté lors du Conseil d'administration de décembre 2020, et le PRSQA a été prolongé pour l'année 2022 en juin 2021. C'est dans ce contexte et dans le cadre de l'élaboration du plan d'action du plan stratégique qu'il est proposé d'analyser, en lien avec la DREAL de Normandie, la nécessité et le cas échéant les modalités de mise à jour du PRSQA. Le cas échéant, la validité du PRSQA actuel pourra être prolongée au-delà de 2022.

Le bilan des actions engagées, ou non engagées, en cours et prévues est détaillé dans le document joint en **annexe 2**. On notera en particulier :

- La mise en ligne du nouveau site internet d'Atmo Normandie, en principe le 19 juillet 2022
- Le projet développé avec l'ARS de coordination et renforcement des initiatives sur les pollens, et pour lequel un Comité Spécifique* a été créé par le Conseil d'administration,

- Le projet de campagne de mesure des HAP dans les lichens, suite aux mesures réalisées après l'incendie de Lubrizol, développé dans le cadre du comité spécifique retombées atmosphériques,
- La mise en place des nouveaux équipements de surveillance des composés spécifiques particuliers et des métaux financés par le ministère,
- Les travaux de modélisation de la qualité de l'air sur le périmètre de la MRN (évaluation des plans ZFE, ZCD et PDM),
- Le projet de reconduire le programme 1-3 butadiène/Benzène en lien avec les 4 entreprises concernées sur les ZI de Port Jérôme et Le Havre. Cette campagne concerne des sites dans l'environnement, mais aussi sur les sites industriels, de façon à mesurer l'exposition des travailleurs tiers (c'est-à-dire travailleurs des sites voisins des entreprises concernées). Elle vise des polluants ciblés par l'ANSES comme devant faire l'objet d'une surveillance accrue, ce qui a poussé Atmo Normandie à s'investir sur une campagne exploratoire sur la méthodologie. La question de la pérennisation de cette surveillance et de son mode de financement doit faire l'objet d'une prochaine réunion avec les 4 industriels concernés.

Une présentation sera faite en séance et le rapport d'activité 2021 sera joint au compte-rendu de l'Assemblée Générale.

* Lors du Conseil d'administration, il a été décidé la création d'un comité spécifique composé de membres des 4 collèges si possible et animé par Matthieu Primaux, responsable de l'activité pollens au sein d'Atmo Normandie. Ont candidaté pour intégrer ce comité les membres suivants :

- Jérôme LE BOUARD, ARS Normandie
- Docteur LE ROUX, Personnalité qualifiée
- Gérard HALLEY, Personnalité qualifiée

Il est fait appel aux membres de l'assemblée générale pour compléter cette composition. En particulier la présence de représentants des collectivités qui ont développé des actions sur le thème.

5. Adoption du plan stratégique 2022-2026

Présentation du projet de plan stratégique 2022-2026 (proposé par GT Stratégie & Gouvernance et à adopter par l'Assemblée Générale) : voir annexe 3

Le Conseil d'Administration d'Atmo Normandie a décidé de lancer un travail de construction d'un plan stratégique pour Atmo Normandie en décembre 2020. Son élaboration a été encadrée par le GT stratégie et gouvernance de l'association, et a bénéficié d'un financement dans le cadre du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA). Le document soumis au vote de l'assemblée générale a été élaboré en co-construction avec les membres et les salariés. Le plan d'action qui en découlera sera soumis à la validation du Conseil d'administration de décembre 2022.

6. Questions budgétaires

- **Approbation des comptes 2021** (documents en annexe 4 : comptes certifiés, détail des produits et charges, budget synthétique)

Conformément aux dispositions de la loi et des statuts, les documents comptables de l'exercice 2021 arrêtés par le Conseil d'Administration du 10 juin et certifiés par KPMG, sont soumis à l'Assemblée Générale pour approbation et affectation du résultat.

Le rapport de gestion qui suit se conforme aux obligations associatives en la matière qui imposent 5 parties. **A l'appui se trouvent en annexe 4 un document comprenant bilan et compte de résultat, et budget synthétique.**

* MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS DE L'ASSOCIATION ET METHODES D'EVALUATION :

Les comptes annuels 2021 ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes de droit privé à but non lucratif, et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Comme les années antérieures, la présentation du tableau synthétique des budgets inclut à la fois le fonctionnement récurrent annuel et les projets associatifs, dont la réalisation peut s'étendre sur plusieurs exercices, avec dotation de réserves ou constatation de l'utilisation des fonds lors de l'affectation du résultat annuel, d'où des projets présentant un résultat positif ou négatif selon les exercices, qui s'équilibrent au final.

* SITUATION DE L'ASSOCIATION ET ACTIVITES DURANT L'EXERCICE ECOULE :

Atmo Normandie a poursuivi en 2021 sur le territoire normand les objectifs prévus dans les statuts et le Programme Régional de Surveillance de la Qualité de l'Air (PRSQL) prolongé pour un an, selon le rapport annuel.

L'année 2021 s'est déroulée dans la continuité de 2020 au regard de la **crise Covid 19**, qui n'occasionne pas de charges exceptionnelles sur l'exercice. Les consignes sanitaires ont été adaptées selon l'évolution des protocoles, ainsi que le recours au télétravail, dans le but de préserver la santé physique et mentale des salariés tout en assurant la continuité de l'activité d'Atmo.

Concernant l'exploitation courante, on peut noter les éléments marquants suivants en 2021 par rapport aux comptes 2020 :

➤ **Sur les produits d'exploitation :**

- Baisse de la subvention de fonctionnement Etat (- 44 227€ soit -3.7%), qui comportait en 2020 une subvention complémentaire exceptionnelle liée à la crise sanitaire Covid, non entièrement compensée par l'attribution en 2021 de crédits complémentaires sur de nouvelles missions, d'une part sur le renfort du dispositif de surveillance des polluants émergents, et d'autre part les travaux

d'évaluations qualité de l'air dans le cadre de la mise en œuvre ou révision des Plans et Programmes.

Ainsi, en fonctionnement, les charges afférentes à ces activités sont financées par une subvention complémentaire 2021 de 145 663€. Comme indiqué en décembre, afin de s'ajuster au calendrier de réalisation (temps pour dégager ou compléter les unités d'œuvre dédiées, et délais de commandes, livraison, réception et mise en œuvre des appareils), une partie de cette subvention est reportée comptablement en fonds dédiés pour utilisation sur l'exercice 2022 (« Engagements à réaliser sur ressources affectées » en charges pour 111 108 €).

Parallèlement le budget d'équipement classique (51 743 €) est complété par deux conventions (498 381 € et 200 000 €).

- Diminution du niveau de financement de la Région Normandie par rapport à 2020 (-10 000€ soit -4%), sachant qu'une subvention exceptionnelle a été accordée en 2020 sur l'investissement du programme Casp'air, et que la Région cofinance l'ORECAN depuis 2018 (conventions 2018-2020, 2021-2022 pour 18 mois, en cours de renouvellement pour une nouvelle période de 18 mois). Les échanges autour de la possibilité de financements complémentaires affectés au programme Incubair ainsi que sur le projet AQAMETHA n'ont pu aboutir en 2021 mais se poursuivent en 2022.
- Très légère hausse (+ 1%) de la contribution du département de Seine Maritime, stable depuis 2018. Les contacts se poursuivent afin de conserver cette contribution importante au budget, et de retrouver des contributions auprès des autres départements normands, notamment celui du Calvados qui a accordé une subvention exceptionnelle en investissement sur Casp'air.
- Hausse de la participation des communes et groupements de communes (+34 033€ soit + 10.4%), avec la poursuite des rééquilibrages progressif et concertés des contributions des agglomérations membres du collège 2 (objectif à échéance 2021 de 0.19€ centimes d'euro par habitant pondéré à 20% par le potentiel fiscal), et les adhésions sous forme de conventions triennales 2021-2023 de la communauté de communes Caux Austreberthe et de Bessin Urbanisme.

De nombreux groupements de communes ont fait évoluer leur participation conformément à l'objectif cible 2021 : Métropole Rouen Normandie, Communauté d'agglo.Evreux Portes de Normandie, Communauté d'agglo. Havraise, Communauté de Com.Roumois Seine, Com. d'agglo. Caux Seine Agglo., Communauté Urbaine Alençon, Communauté de com.Coeur Côte fleurie, Communauté de com. du pays de Honfleur, Communauté de com.Seine Normandie Agglo Vernon, Communauté de communes de Pont Audemer.

La Communauté Urbaine Caen la mer a comme les années précédentes augmenté sa contribution au fonctionnement (+2000€) afin de tendre progressivement vers l'objectif, sachant qu'elle contribue également au budget d'équipement avec ce même rythme d'augmentation.

- Légère hausse par rapport à 2020 (+12 510€) de la contribution, hors dons libres, des industriels soumis ou non à TGAP.
- Concernant les dons libres de TGAP, une hausse importante est observée par rapport à 2020 sur les produits d'exploitation (+ 252 491 €). Cet écart s'explique par la décision de l'Assemblée Générale d'affecter, sur un total de 394 741€ de dons libres reçus en 2020, la somme de 178 761€ au budget d'équipement afin de sécuriser les budgets dans le cadre de la crise sanitaire. En 2021, conformément à l'anticipation évoquée lors des derniers CA d'un montant de complémentaire de dons libres par rapport au projet de budget, c'est un total de 647 358€ qui a été reçu, et dont il est proposé d'affecter une partie pour 178 887€ au financement sans appel supplémentaires des projets suivants :

- 10 363 € pour le bouclage des projets de mesure des Retombées atmosphériques sur l'année 2021, regroupés à partir de 2022 en un programme mutualisé à partir de 2022,
 - 6 360€ sur le bouclage du budget d'investissement 2021 et 9 664€ sur celui de Casp'air (delta paiements industriels)
 - 12 500€ en cofinancement du projet de recrutement et formation de nez bénévoles sur le secteur de Rouen Elbeuf avec la Métropole de Rouen,
 - 87 000€ au complément du budget d'équipement Casp'air suite aux réunions du comité spécifique,
 - Et 53 000€ à l'achat de l'appartement au-dessus des locaux de Rouen validé par le conseil d'administration du 21/3/2022.
- Légère hausse (1%) des contributions Chambre Régionale d'Agriculture, des Grand Ports Maritimes de Rouen et du Havre, Parc Naturel Régional des Boucles de Seine et Ports de Normandie.
 - Evolution des Campagnes, Etudes, Programmes (-27 257€), parallèlement aux charges correspondantes, pour tenir compte de leur réalisation effective. En particulier la répartition des projets innovants TIGA qui avaient été intégrés au moment du budget révisé, est ajustée sur les exercices comptables en fonction de l'implication d'Atmo Normandie dans l'avancement des travaux, relativement faible au démarrage puis croissante dans le temps.
 - En « Autres produits » figurent 549€ correspondant à la perception de loyers location de parking, et en transfert de charges 13 548€ liés principalement à des remboursements de charges sur projets entre AASQA et contrats aidés.
(la somme importante sur les comptes 2020 correspondait au remboursement par Lubrizol des frais engagés dans les mesures post incendie et durant la campagne menée en 2020).
 - **En dehors de l'exploitation, des produits financiers** figurent pour 2 254 €.
 - **En produits exceptionnels** se trouve un total de 505 470€, composé essentiellement de la quote-part de subventions d'investissement virée au compte de résultat (passée depuis l'an dernier de la partie « exploitation » à la partie « exceptionnel » conformément aux prescriptions réglementaires), et d'une reprise de provision faite en 2020 sans impact sur le résultat de l'exercice puisque correspondant à la charge exceptionnelle passée.

➤ **Sur les charges d'exploitation :**

- Globalement on observe une stabilité des achats, reflétant une baisse du poste « achats stockés » par rapport à l'exercice 2020 (*notamment du fait de la réduction des achats de consommables pour les analyseurs de poussières suite au changement progressif de technologie – remplacement des BAM et PM10 par des FIDAS dont le fonctionnement nécessite moins de consommable*) et une hausse des achats non stockés (hausse consommation bouteilles de gaz, composants micro-capteurs pour Tiga MRN, pompes pour étude 1.3 butadiène),
- Baisse du poste « services extérieurs » (- 122 258€), sachant que l'exercice 2020 comprenait notamment les analyses liées à l'incendie Lubrizol,
- Baisse du poste « autres services extérieurs » (- 29 700€) lié essentiellement à une baisse de charges sur les lignes téléphoniques stations de mesures suite à des changements de contrats (fournisseur Orange vers Linkt avec passage d'une technologie filaire à hertzienne).

- Baisse du poste « impôts et taxes » (- 8044€), via la taxe sur les salaires en lien avec la masse salariale,
- Hausse du poste « charges de personnel (+ 38 865€ par rapport à 2020) liée à l'évolution de l'effectif évoquée lors du CA du 17/12/2021, et à une augmentation des frais de formation (fin des dispositifs covid déployés en 2020).

L'ajout au budget initial après leur confirmation des crédits complémentaires Etat et projets innovants TIGA et Firedrone, et l'activité générée par ces travaux supplémentaires, ont permis de poursuivre le renforcement des équipes sur certains postes.

Au 31/12/2021 l'effectif s'élève à 38.20 Equivalents Temps Pleins : un poste de chargé d'études a été pourvu (suite à une démission) ainsi que le poste d'administrateur informatique (décès).

Les compétences des équipes ont été renforcées en embauchant une métrologue (au Havre) et un médiateur scientifique (à Rouen).

L'équipe technique a également été complétée en formant un technicien spécialisé en micro capteur (contrat d'apprentissage puis CDD) et en ouvrant un poste en CDD à un agent technique de maintenance (soutien sur les campagnes et travaux stations).

Néanmoins, compte tenu des délais de recrutement et de la difficulté à trouver certains profils comme celui de chargé d'études émission énergie, ou des délais de réception sur les analyseurs liés aux polluants émergents pour le poste d'ingénieur spécialisé en instrumentation qualité de l'air, certaines unités d'œuvre prévues n'ont pas été pourvues en 2021.

- Baisse des charges de gestion courante (-6506 €), correspondant aux quote-part SynairGIE qui n'ont pas baissé mais ont été enregistrées sur d'autres lignes suivant leur destination,
- Hausse du poste « dotations aux amortissements et provisions » (+ 76 617€) y compris sur projets associatifs, comprenant la dotation de la provision sur engagement retraite calculée sur la base de la convention collective nationale BETIC applicable au 1^{er} janvier 2022 en remplacement de la convention collective des AASQA, ce qui entraîne une hausse de la dotation 2021 par rapport à celle de l'année 2020.

Compte tenu de ces éléments, le résultat de l'exercice en incluant les opérations sur projets associatifs s'établit à – 38 890 € (projets associatifs réalisés sur plusieurs années et qui s'équilibrent à leur issue par des reprises de réserves constituées au bilan).

Ce résultat détaillé ci-dessous permettra par affectation de mener à bien les projets correspondant d'Atmo Normandie.

*** EVOLUTION ET PERSPECTIVES D'AVENIR :**

L'activité d'Atmo Normandie en 2022 et les années à venir devrait se poursuivre selon le programme d'actions détaillé dans le présent dossier, dans la continuité du PRSQA 2017-2021 prolongé cette année, et conformément au plan stratégique en construction pour 2023-2027 pour répondre aux évolutions de l'activité, des métiers, et aux enjeux nouveaux.

Le groupe de travail Stratégie et Gouvernance, créé en 2019 pour adapter la gouvernance, la vie associative et les modalités de financement de l'association aux besoins des membres et aux évolutions de l'environnement, est directement impliqué dans le processus d'élaboration du plan stratégique. Les comités spécifiques régissant les premiers programmes thématiques constitués (Retombées atmosphériques, Réponse aux situations d'urgence qualité de l'air et Incubair) se sont réunis et poursuivent leurs travaux.

Le point équipement qui suit le rapport de gestion, complète ces éléments.

*** EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE ET LA DATE A LAQUELLE EST ETABLI CE RAPPORT :**

L'année 2022 se poursuit selon le Plan de Continuité d'Activité établi en 2020 face à la **crise sanitaire Covid**, qui ne devrait pas occasionner de charges exceptionnelles sur l'exercice.

*** AFFECTATION DU RESULTAT :**

Il est proposé à l'assemblée générale, comme les autres années, d'affecter le résultat de la manière suivante dans les fonds associatifs :

- Modernisation :	- 5 899.28 €
- Réserve (constituée pour les locaux Rouen et Le Havre en 2005) :	- 13 610.18 €
- Travaux et construction locaux/stations :	- 20 175.35 €
- Report à nouveau :	794.96 €

▪ **Point sur le budget 2022**

Le projet de budget adopté en Assemblée Générale du 28 mai 2021 figure sur la page de budget synthétique. **Les évolutions à notre connaissance à ce jour sont les suivantes sur les produits d'exploitation :**

- Diminution du financement Etat (-55 230€) par rapport au projet de budget et à la demande. Celle-ci incluait, dans la continuité de l'année 2021, le financement des activités complémentaires liées aux travaux d'évaluations qualité de l'air dans le cadre de la mise en œuvre ou révision des Plans et Programmes, et celui des frais de fonctionnement des équipements de surveillance des polluants émergents, conformément à l'engagement de l'état dans le Plan de Loi de Finance 2022 - « bleu budgétaire » -, de garantir le financement de toute nouvelle activité ou matériel.

Ce financement des nouvelles activités ayant été confirmé par courrier de la DGEC aux présidents des AASQA en date du 17/3/2022 (et ayant été d'ailleurs respecté pour la majorité des AASQA), un courrier en date du 5 mai 2022 a été envoyé par le président d'Atmo Normandie au ministère afin d'alerter celui-ci dans le cadre de la préparation des budgets 2023, que faute de prise en compte à hauteur de notre demande budgétaire l'an prochain, la continuité de certaines nouvelles activités serait remise en cause.

Comptablement, pour l'année 2022, le report de l'utilisation d'une partie des financements complémentaires 2021 (fonds dédiés dans les comptes 2021) permettra de couvrir le coût de nouvelles activités engagées (on retrouve ce report de crédits 2021 au budget révisé pour 2022 pour 111 108€ dans les « autres produits » sur la ligne « reprise de provision d'exploitation »).

- Diminution attendue de la subvention Région (- 10 358€) par rapport au budget voté, avec une hausse de 10 000€ par rapport à l'année 2021 et des discussions en cours afin de compléter sur d'autres volets cette contribution de la Région.

- Sur le financement du Département 76 la stabilité attendue n'est pas confirmée à ce jour.

- Au niveau des communes et groupements de communes, les contributions 2022 ont été mises à jour selon les informations disponibles, dans la continuité du processus de rééquilibrage progressif et du bilan fait sur les comptes 2021.

Caen la mer a ces dernières années augmenté chaque année de 2000€ sa contribution en fonctionnement (et du même montant sur le budget d'équipement, qu'il est un des rares groupement de communes avec Cherbourg en Cotentin à financer). En 2022 une hausse de 4000€ sur le fonctionnement a été proposée pour l'amener à 36 000€ (équipement stable à 8000€).

La Métropole Rouen Normandie vient de renouveler la convention cadre de partenariat 2022-2024 qui prévoit les axes de travail à 3 ans, avec une déclinaison sous la forme de conventions annuelles. La convention 2022, d'un total de 141 654€, ajoute ainsi à contribution au budget de fonctionnement d'Atmo (92 932€), un cofinancement de missions spécifiques 2022 (48 722) sur 4 lignes :

*Construction et expérimentation d'un parcours pédagogique scolaire cycle 3

*Modélisation des impacts des scénarios du Plan de Mobilité

*Création d'un réseau de nez Rouen Elbeuf et lancement d'une veille olfactive

*Participation au développement d'Incub'air, dont poursuite de l'expérimentation d'ateliers micro-capteurs citoyens et de mesure des pollens en temps réel.

Est ajoutée suite à son adhésion la contribution de la communauté de communes de l'intercom de la Vire au Noireau, avec qui une convention triennale est en cours de validation (cotisation de 4053€).

Des échanges sont en cours entre les référents partenaires d'Atmo Normandie et de potentiels nouveaux adhérents.

- Les contributions des industriels redevables de la Tgap ont été appelées comme prévu en début d'année dans le cadre d'un mémoire regroupant plusieurs lignes budgétaires (fonctionnement 2022, équipement 2021, études et programmes thématiques en cours), selon une répartition au prorata de la Tgap estimée déductible des membres, avec un niveau plancher à 850€.

- Concernant les dons libres de Tgap, en date du 31/5/2022 une somme de 506 981€ a été reçue, avec d'autres versements en attente prochainement ou en fin d'année pour certains membres, et dont il pourra être proposé en fin d'exercice d'affecter une partie au budget d'équipement travaux des locaux de Rouen.

Suite à la réforme du système Tgap (acompte unique avec déclaration de promesse de don en octobre, liquidation en mai), il sera demandé début juin aux membre redevables de bien vouloir nous transmettre le montant de Tgap rejets 2021 déclaré fin mai, ainsi que leur prévision de Tgap rejets 2022 si disponible, et promesse de don associée.

- Le poste « campagnes, études et programmes » a été révisé en produits et charges en fonction du calendrier effectif de réalisation des projets prévus et engagés, et avec l'ajout de projets complémentaires.

Est intégré le programme Retombées construit sur l'ensemble du territoire normand (anciennes conventions Rouen, Inoxyda, Pitres, Guichainville, Colombelles, Le Havre, Le Havre sedibex, Port Jérôme).

De même que d'autres projets récurrents, comme la poursuite des mesures de benzène dans les habitations de Petit-Couronne en 2022, les travaux pollens avec l'ARS et le RNSA, la convention IRSN, et le projet annuel MRN 2022 sur 4 volets (parcours pédagogique scolaire, modélisation impacts scénarios plan de mobilité, Nez de Rouen Elbeuf, et participation Incub'Air dont ateliers micro capteurs citoyens et mesures pollens en temps réel).

Les financements ADEME et Région de l'ORECAN, déjà inclus jusqu'au 30/6/2022 fin de la période de conventionnement, sont complétés ici pour une nouvelle période de 18 mois selon une hypothèse de continuité des financements et périmètre actuels.

Ce poste intègre aussi en produits et dans les postes de charges correspondants, les projets innovants TIGA Le Havre / Incub'air, TIGA Rouen / Hyperviseur, dont le calendrier a été décalé dans le temps, ainsi que Firedrone Interreg.

Ont été ajoutés par rapport au projet de budget initial, les programmes SIOMRI (Catch, Desihr, Discernez), ADEME Pirate et Aquametha, et l'ANR Shipair, ainsi que la prolongation de la campagne test 1.3 butadiène (11/21-12/22) et le projet Odeurs à Val au Perche.

Des compléments pourraient être ajoutés d'ici la fin de l'année notamment dans le cadre des échanges actuels avec l'ARS.

Concernant les **charges d'exploitation**, un certain nombre de lignes sont révisées à la hausse ou à la baisse par rapport au projet de budget au vu des informations dont nous disposons.

Le poste « salaires et charges » devrait évoluer à la hausse (+ 111 985 €) par rapport au projet de budget initial, avec un certain nombre d'ajustements sur des postes existants (modification temps de travail, départs et remplacement, dont une rupture conventionnelle au 18/3/2022), et la mise en œuvre du plan de développement des compétences à travers les actions de formation.

Comme évoqué aussi, afin de poursuivre la mise en œuvre des missions complémentaires qui font l'objet de financements spécifiques, il est prévu :

- de pérenniser l'emploi du technicien spécialisé en micro capteurs, initialement recruté dans le cadre d'un contrat de professionnalisation durant sa licence, et actuellement en CDD jusqu'à début septembre, sachant qu'il a été formé à la maintenance, et est financé dans le cadre du projet TIGA Rouen mobilités durables,
- de renouveler jusqu'au 31/12/2022 le CDD de l'agent de maintenance qui renforce depuis octobre 2021 le pôle technique,
- de renforcer l'équipe inventaire modélisation (une fiche de poste CDI de chargé d'études Emissions Energie est ouverte depuis le début d'année + un CDD à venir), en lien avec les financements complémentaires Etat. Compte tenu des difficultés à recruter ce type de compétence, il pourrait également être envisagé d'ouvrir un poste en apprentissage.
- et d'embaucher un ingénieur spécialisé instrumentation qualité de l'air dédié aux nouveaux analyseurs polluants émergents financés par l'Etat (fiche de poste CDD 12 mois publiée et qui devrait être pourvue mi-septembre).

Il est aussi envisagé le renfort temporaire à partir de septembre d'un chargé d'études odeurs (CDD de 12 à 18 mois), compte tenu des projets en cours, qui permettent de le financer (en particulier les projets Aquametha méthanisation et la campagne à Val au Perche, les nouveaux Nez de Rouen Elbeuf). Un ancien stagiaire de 2021, dont le sujet portait sur la qualification de l'intensité odorante de molécules simples et qui s'était très bien intégré à l'équipe, termine son Master 2 Chimie des arômes à l'Université du Havre, et pourrait être intéressé par cette mission.

Enfin, afin de poursuivre le développement du Pôle communication, la recherche d'un (e) alternant(e) pour la rentrée de septembre est engagée.

Si la campagne 1.3 butadiène devenait pérenne avec un prolongement des financements du projet par les industriels, il est envisagé de pérenniser un poste supplémentaire sur le pôle technique.

De plus, des arrêts de travail longs passés ou à venir ont perturbé l'activité du pôle technique. L'ouverture d'un CDD supplémentaire pourrait permettre de combler des retard pris.

Compte tenu des délais de formation et de départs à venir sur le Pôle technique, il est proposé d'ouvrir un poste en alternance.

Egalement, comme expliqué en décembre dernier, s'ajoute à l'impact du passage sur la convention collective BETIC au 1/1/2022 prévu au budget (prime vacance 1% de la masse salariale partiellement compensé par la baisse des coûts mutuelle), le coût étalé sur 2022 et 2023 de la reprise d'ancienneté issue des négociations qui ont abouti à via la signature le 16/12/2021 d'un avenant à l'accord temps de travail et d'un accord politique salariale. La perspective est maintenant celle de la construction d'une politique salariale basée sur la négociation annuelle. Celle-ci sera discutée en octobre avec le CSE pour l'année 2023), accompagnée d'un système de gestion prévisionnelle des compétences.

Compte tenu de ces éléments de variation des produits et des charges, globalement le projet de budget devrait être équilibré.

▪ Vote du budget 2023

Le projet de budget 2023 soumis au vote s'inscrit dans la continuité des différents travaux engagés en 2022, avec la prise en compte d'un contexte particulier lié à l'inflation qui devrait toucher l'ensemble de nos charges, et susceptible d'affecter la continuité des activités et l'équilibre financier d'Atmo Normandie. Il est proposé d'intégrer un principe général d'augmentation à hauteur de 3% dans les demandes de financements. Parallèlement, la nouvelle organisation interne et l'élaboration du plan stratégique appuieront une démarche de recherche d'optimisations (par exemple la redéfinition du schéma directeur des mesures) et d'économies (examen des postes de dépenses, recours à un courtier le cas échéant...), ainsi que celle de nouvelles pistes ou modalités de financement (on peut citer un travail sur les mises à disposition comme celle d'une salle de réunion de la co-propriété de Rouen).

Ainsi, la demande de financement au Ministère pour le fonctionnement 2023 est revalorisée à 3% par rapport à la demande réalisée pour 2022, soit un total de 1 226 322 €.

Il s'agit là, comme expliqué précédemment, d'être en capacité d'assurer la continuité de l'ensemble des nouvelles actions engagées en 2021 et 2022, en réponse aux enjeux émergents sur la qualité de l'air, et notamment de couvrir l'ensemble des charges afférentes aux investissements réalisés.

Concernant les collectivités, le même principe de revalorisation de 3% est proposé sur la base de l'objectif cible 2021, sachant que l'année 2022, année de prolongation du PRSQA le temps de bâtir le nouveau plan stratégique, présentait une stabilité des contributions par rapport à 2021 pour celles qui avaient atteint cet objectif (la très grande majorité comme en témoigne le point réalisé sur les comptes 2021). Cette augmentation progressive de la participation du collège pour rééquilibrer les participations respectives des 3 collèges financeurs est essentielle au maintien du tripartisme, garant des valeurs d'indépendance et de confiance du public dont bénéficient les AASQA.

Par ailleurs, le travail visant faire adhérer de nouvelles EPCI adhérentes sera poursuivi.

Comme cela est fait avec la Métropole de Rouen chaque année, des avenants pourront être proposés aux collectivités membres sur des projets particuliers ou participation à des programmes mutualisés multi-acteurs.

Pour la Région et le Département 76, il est proposé d'appliquer ce même principe de revalorisation de 3% du budget 2022, soit respectivement 257 869€ et 69 083€. Une action sera menée vers les autres départements normands pour leur proposer d'adhérer à nouveau.

Concernant les contributions des membres industriels non redevables de la TGAP, il est proposé de terminer le processus engagé en 2021 de rattrapage progressif du décalage constaté lors de la fusion entre ex bas et haut normands, en portant en 2023 la **contribution de ces derniers à 1000 €**.

Les contributions des membres industriels redevables de la Tgap, dont le total est revalorisé de 3%, seront appelées selon une répartition au prorata de la Tgap déductible estimée des membres, avec un niveau plancher qu'il est proposé d'établir aussi à 1000 €.

Comme depuis 2 ans, le montant prévisionnel des appels de contribution aux budgets d'Atmo Normandie sur la période de déductibilité sera transmis individuellement à chacun en septembre afin de leur permettre le cas échéant d'établir leur acompte unique à la DGFIP pour octobre, en tenant compte à minima de cette promesse de don (enveloppe fonctionnement 2023, équipement 2022, études – programmes) complétée le cas échéant à hauteur du seuil de déductibilité. Un mémoire sera ensuite transmis en janvier 2023.

La ligne « Campagnes études et programmes » comprend en produits et charges les actions programmées ou prévisibles à ce jour, dans la continuité du détail donné pour 2022. Elle pourra donc évoluer dans les mois à venir.

Au niveau des charges d'exploitation, une augmentation de l'ordre de 3% est prise en compte pour certaines lignes, pour d'autres les travaux engagés dans le cadre du plan stratégique chercheront des pistes d'optimisation et d'économies.

Le poste salaire et charges s'inscrit dans la continuité des postes évoqués dans le point sur le projet de budget 2022 avec un effectif de 41 ETP (comprenant l'équipe actuelle, ainsi que les postes de chargé d'études émissions énergies, ingénieur spécialisé instrumentation qualité de l'air, et chargé d'études odeurs), et en incluant une enveloppe d'évolutions individuelles et collectives dédiée à la politique salariale 2023.

On retrouve en produits la quote-part de subvention d'investissements sur projets associatifs et en charges la dotation aux amortissements sur projets associatifs, dont la différence sera reprise sur les réserves constituées à cet effet au bilan.

En considérant ces éléments, le projet de budget est équilibré.

- **Programme d'investissement**

- **Projet locaux de Rouen**

Suite à la réunion du Conseil d'Administration du 21/03/2022 et conformément à la délibération adoptée pour l'achat d'un appartement situé juste au-dessus des bureaux actuels, pour un montant de 280 000€ (conforme au prix du marché compte tenu de la superficie, de l'emplacement) et de ses cave et place de parking, et autofinancé par l'association (après examen de la trésorerie). La vente a été finalisée avec la signature de l'acte le 07 juin.

Ceci permettra dans un premier temps, sans aménagements autres que de petits travaux électriques pour l'informatique et la téléphonie, de bénéficier rapidement de 80 m² supplémentaires.

Dans un second temps le réaménagement complet du site permettra en travaillant notamment sur le hall sous-exploité, d'aboutir aux 30 postes de travail et 100m² complémentaires recherchés, avec le cas échéant, une extension sur la terrasse et une jonction des deux lots.

Cette seconde phase de rénovation des locaux fera l'objet d'un chiffrage et d'un montage recherchant des financements diversifiés.

▪ Projet de programme d'investissement 2022

Comme exposé lors du CA du 17/12/2021, le projet de budget d'équipement 2022 adopté pour un **total provisoire de 334 089€**, modulable en fonction de devis en attente, a fait l'objet de demandes de cofinancement, en y incluant un compteur de particules pour 45 000€, ce qui porte le **budget total à 379 089 €**.

Un cofinancement total de 99 595 €, incluant le compteur de particules, a été accordé par l'Etat. (Demande de 307 735 € soit une contribution de 22.63% de notre budget d'équipement 2022)

Parallèlement, trois demandes de cofinancements ont été faites comme les années précédentes auprès de la Région pour 17 000€, Cherbourg en Cotentin pour 4 000€, et la Communauté Urbaine de Caen la Mer qui accordera 8 000€ en 2022, soit un cofinancement Collectivités de 29 000€.

Les évolutions suivantes sont proposées au programme initial :

- Report de la ligne pour la création de la station CARA prévue pour 60 000 € en 2022 à 2023, en raison des délais techniques et administratifs liés au choix du site et à l'installation,
- Ajout de matériels de métrologie complémentaires nécessaires en vue des audits pour environ 19 000 € (3 thermomètres avec sonde déportée pour Fidas pour mesurer la température dans la ligne de prélèvement, 3 débitmètre BTEX COV et 1 débitmètre Tetracal pour les gaz),
- Investissement d'une station météo et mât mobile pour 11 500 € et 5 abris météo pour sonde température du pylône TDF de Caucriauville pour 4 500 €,
- Remplacement d'un analyseur de SO₂ pour assurer le maintien du dispositif minimal de surveillance pour environ 16 400 € (pas de remplacement depuis 10 ans),
- 31 000 € pour la modification des chaînes COV actuelles afin de réduire la présence d'humidité produite par les générateurs d'air zéro et d'hydrogène (temps de validation plus long et augmentation des pannes et du changement des pièges). Un accompagnement technique est recherché pour trouver la solution adéquate et procéder aux modifications des installations.
- Travaux de mise en sécurité sur le camion mobile de 3 522 € : installation d'une tête de prélèvement adapté aux nouveaux analyseurs de PM et pose d'un système de sécurité individuel pour le travail en hauteur (garde-corps non adapté).

Budget prévisionnel d'investissement 2022	Montant TTC	Financement Etat		Financement TGAP/collectivités
		%	montant en €	
Surveillance de l'Observatoire				
Renouvellement du parc d'analyseur de particules dans le cadre du schéma directeur : déploiement d'analyseurs FIDAS pour permettre une mesure PM10, PM2.5 et PM1 sur les stations urbaines et rurales de la région	111 991 €	0%		111 991 €
Renouvellement du parc d'analyseur d'ozone : remplacement de 1 appareil de 2005	11 410 €	0%		11 410 €
Renouvellement du parc d'analyseur d'oxydes d'azote : remplacement de l'appareil de Dieppe	14 211 €	0%		14 211 €
Renouvellement progressif des stations d'acquisition engagé depuis 2019 : 7 prévues en 2022 pour les stations fixes	10 003 €	40%	3 432 €	6 571 €
Une nouvelle station de mesure est prévue en 2020 au niveau du golf de Dieppe en remplacement de la station rurale de Ailly. L'ancienne station de Quillebeuf sur Seine est prévue pour optimiser les coûts. Des Travaux d'installation et d'habillage de la cabine sont prévus en accord avec le Conservatoire du Littoral	15 000 €	70%	9 022 €	5 978 €
Dans le cadre du programme CARA, des investissements en 2021 ont été accordés par l'Etat pour automatiser les mesures et disposer de mesures complémentaires pour identifier la composition chimique des particules : ACSM, Carbone total, PUF. Une nouvelle station est à prévoir, de grande taille pour accueillir de nombreux appareils, et éventuellement déplaçable. Les réflexions sur le site d'implantation n'ont pas commencé, proposition de reporter ce budget prévisionnel en 2023				
		report en 2023 de 60 000 €		
Climatisation : renouvellement de 3 unités pour les stations fixes et mobiles	5 188 €	40%	2 076 €	3 112 €
Renouvellement du parc de véhicule d'atmo Normandie (1 véhicule par an). Remplacement du véhicule de service de Rouen, véhicule Yaris d'avril 2014 par un véhicule similaire, Citrair 1.	20 000 €			20 000 €
Polluants émergents d'intérêt national : Analyseur de mesures des Particules Ultra-fines (PUF), pris en charge par l'Etat. Investissement d'un analyseur de particules ultrafines ENVI CPC 100 pour la surveillance des particules dans le cadre du programme CARA.	45 000 €	100%	45 000 €	
Demande complémentaire 2022 : renouvellement d'analyseur de SO2 (appareils de plus de 15 ans).	16 344 €			16 344 €
Demande complémentaire 2022 : station météorologique autonome avec un mât de 10 mètres pour compléter les études avec des données météorologiques : Vitesse et direction du vent, humidité, température, pluviométrie	11 500 €			11 500 €
Demande complémentaire 2022 : 5 Abris météo pour sonde et cage de protection pour matériel VAISALA installé sur le pylône TDF de Caucriauville	4 488 €			4 488 €
Demande complémentaire 2022 : Surveillance des COV. Modification des chaînes COV actuelles pour réduire la présence d'humidité produite par les générateurs d'air zéro et d'hydrogène qui impacts sur les taux de fonctionnement et augmentent le temps de validation des données. Accompagnement technique sur les solutions adéquates et modification installation	31 000 €			31 000 €
Météorologie				
Renouvellement des détendeurs de gaz utilisés pour les tests métrologiques des laboratoires de niveau 3 d'Atmo Normandie	7 774 €	40%	3 110 €	4 664 €
Demande complémentaire 2022 : 3 Thermomètres avec sonde déportée pour Fidas pour mesurer la température dans la ligne de prélèvement	3 420 €			3 420 €
Demande complémentaire 2022 : 3 débitmètre pour étalonnage des pompes de préleveur de COV/1.3 butadiène (débit de 5 à 500ml) ; le contrôle qualité annuel des débitmètres actuels (ADM3000) a mis en évidence de fortes dérives, le matériel n'est plus commercialisé.	10 874 €			10 874 €
Demande complémentaire 2022 : 1 débitmètre de type Tetralac pour l'étalonnage des analyseurs de gaz	4 764 €			4 764 €
Sécurité				
Remplacement des têtes de prélèvement et sortie toiture pour la mise en sécurité des techniciens concernant le travail en hauteur. 6 stations sont concernées en 2022 : PQV, DIG, MAS, BUR, GOR, ND2	36 955 €	100%	36 955 €	- €
Demande complémentaire 2022 : Travaux de mise en sécurité sur la camion : têtes de prélèvement PM et pose d'un système de sécurité individuel pour la travail en hauteur (garde-corps non adapté)	3 522 €			3 522 €
Informatique				
matériel informatique (renouvellement baie de stockage des archives, des routeurs et des switch...)	25 000 €			25 000 €
Atmo Normandie a fait le choix d'investir sur un outil collaboratif pour faciliter la communication interne et la traçabilité pour le système qualité. La poursuite du développement de cet outil est prévu en 2022 par un prestataire informatique.	16 560 €			16 560 €
Total budget d'investissement prévisionnel 2022	405 005 €	25%	99 595 €	305 410 €

En synthèse :

	Etat	Collectivités	TGAP
Budget prévisionnel d'équipement 2022 approuvé en AG 06/2021	54 595 €	29 000 €	250 494 €
Ajustements 2022			+ 25 916 €
Financement complémentaire de l'Etat 2022 : polluants émergents	45 000 €		
Total 398 565 €	99 595 €	29 000 €	276 410 €
	24.6 %	7.2 %	68.2 %

Avec les éléments évoqués, **le programme d'investissement 2022 s'élèverait à un total de 405 005 €**, avec les cofinancement Etat de 99 595€, Collectivités de 29 000€ et TGAP de 276 410€.

Ce dernier montant de Tgap sera inclus à l'enveloppe de besoins en Tgap sur la période (1/6/2022-31/5/2023) transmise individuellement aux membres redevables à l'automne en vue de leur déclaration de promesse de don d'octobre, et elle sera appelée dans un mémoire groupé début 2023.

▪ **Projet de programme d'investissement 2023**

Un projet de programme d'équipement 2023 est proposé, sur la base duquel seront lancées les demandes de cofinancements Ministère et Collectivités. Il sera ajusté, et le cas échéant complété avec les devis manquants, lors du prochain Conseil d'administration, afin notamment de déterminer le complément de financement TGAP industrielle (appel début 2024 selon la pratique actuelle).

Le budget prévisionnel d'investissement 2023 comporte comme chaque année le renouvellement de matériel du dispositif de surveillance : les analyseurs automatiques les plus anciens ou des appareils jokers nécessaires au respect des taux de fonctionnement et pour limiter les charges d'intervention et de dépannage, des stations d'acquisition pour être compatibles avec l'évolution des versions logiciel des analyseurs et de communication, le matériel de métrologie pour l'étalonnage des analyseurs.

Dans le cadre du plan stratégique, les consultations engagées avec les industriels pour la surveillance industrielle confirment la nécessité de maintenir le dispositif existant de surveillance des COV composée de 4 chaînes automatiques de COV, de mesures par tubes actifs et passifs. Les chaînes COV sont des équipements très sensibles composées de multiples modules (analyseurs COV lourd, COV léger, calibreteur, générateurs air zéro et hydrogène, superviseur) et qui requiert un suivi régulier. Deux équipements les plus anciens datent de 1996 et 2005 et les autres de 2012 à 2014. Il est donc proposé de renouveler progressivement ces chaînes COV, à la fréquence d'une par an, pour un montant estimatif de 100 000 €/an.

Les programmes d'études Incub'Air, CASPAIR et CARA requièrent de renforcer les moyens mobiles pour la surveillance spécifique des particules et de leur composition (AE33) en lien avec des expérimentations avec des micro capteurs, des tests de drones,

Ainsi, d'après les éléments évoqués et le tableau ci-après, le programme d'investissement prévisionnel 2023 s'élèverait à un total de 469 151 €.

Budget prévisionnel d'investissement 2023	Montant TTC
Surveillance de l'Observatoire	
2 Analyseurs FIDAS pour permettre une mesure PM10, PM2.5 et PM1 sur les stations urbaines et rurales de la région : L'augmentation du nombre de Fidas et les immobilisations qui seront nécessaires lors des retours fournisseurs pour réglages optiques nécessitent d'augmenter le parc Joker (Fin 2022 : 15 Fidas à Atmo Normandie dont 2 jokers) et de prévoir 1 appareil pour les études en moyen mobiles	64 972 €
1 analyseur d'ozone : remplacement de 1 appareil de 2007 affecté aux moyens mobiles	13 702 €
2 analyseurs d'oxydes d'azote : le premier pour lever une non-conformité sur le temps de résidence de ligne qui nécessite un appareil avec un débit plus fort et le second pour remplacer l'ancienne génération de 42i	27 369 €
1 analyseur de monoxyde de carbone : remplacement de l'appareil de la station de quai de paris de 2009	10 333 €
2 analyseurs de dioxyde de soufre : renouvellement d'analyseur de SO2 (appareils de plus de 15 ans).	36 379 €
12 stations d'acquisition à renouveler : remplacement progressif engagé depuis 2019	25 776 €
Report action 2022 : Dans le cadre du programme CARA, des investissements en 2021 ont été accordés par l'Etat pour automatiser les mesures et disposer de mesures complémentaires pour identifier la composition chimique des particules : ACSM, Carbone total, PUF. Une nouvelle station est à prévoir, de grande taille pour accueillir de nombreux appareils, et éventuellement déplaçable. Le site sera à définir avec le LCSQA	60 000 €
2 préleveurs pour surveillance du benzène (HAM) : Besoin d'appareils jokers supplémentaires	7 400 €
surveillance des COV automatique : renouvellement progressif des 4 chaines COV (1 par an)	100 000 €
1 analyseur de carbone élémentaire (AE33) : affecté aux différentes études des programmes CASPAIR, CARA et Incub'air	49 236 €
Poursuite du renouvellement du parc de véhicule d'atmo Normandie (1 véhicule par an). Véhicule utilitaire de la flotte du havre	30 000 €
Métrologie	
1 générateur d'ozone pour les tests métrologiques : un seul anzyco sur le site de rouen qui date de 2014, besoin de pouvoir en disposer d'un deuxième (comme sur les autres sites).	10 839 €
Sécurité	
4 flycase pour le transport des bouteilles B11 de NO 800 ppb : le fournisseur a changer les emballages qui sont plus grands et qui ne peuvent plus être transportés dans les flycase	1 920 €
Remplacement des têtes de prélèvement et sortie toiture pour la mise en sécurité des techniciens concernant le travail en hauteur : station mobile MB1	6 224 €
Informatique	
matériel informatique	25 000 €
Total budget d'investissement prévisionnel 2023	469 151 €

▪ **Equipement Programme CASPAIR / « Réponse aux situation d'urgence pollution de l'air »**

Dans le cadre de la co-construction du plan stratégique d'Atmo Normandie, ont été organisées des réunions de consultation des 4 collèges sur le dimensionnement des actions d'Atmo Normandie en réponse aux situations d'urgence. Ce travail a abouti lors la réunion du comité spécifique Caspair le 3 juin 2022, à une première priorisation des actions à mettre en place qui permet un premier arbitrage sur l'engagement des dépenses restantes au budget initial qui s'élève à 542 686€ (à ce stade principalement acquisition d'un analyseur large spectre PTRMS, et son installation dans un moyen mobile dédié, ainsi que des équipements complémentaires).

Un plan d'action complet avec budget associé sera finalisé pour le CA de décembre 2022, conformément au planning général de construction du plan stratégique.